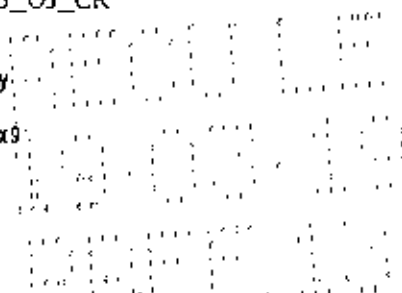




ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART &  
DE DESIGN  
MARSEILLE-  
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy  
CS 70912  
13288 Marseille Cedex 9  
T 04 91 82 83 10  
F 04 91 82 83 11  
www.esadmm.fr



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE**  
**ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE - MÉDITERRANÉE**  
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Présentation de l'Ordre du jour**  
**et**  
**Adoption du compte-rendu de séance du CA du 10 décembre 2018**

**Conseil d'Administration**  
**Séance du 15 mars 2019**

Délibération n°DELIB\_01\_ADM\_19\_03\_15\_OJ\_CR

**L'an deux mille dix-neuf, le quinze mars,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, à l'invitation de Madame la Présidente en date du 1<sup>er</sup> mars 2019.

**VU**

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L.759-1 à 9
- la délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle ;
- l'article 8.2 des statuts, le Conseil d'administration inaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y siégeant le 25 mars 2016 ;
- le règlement Intérieur de l'établissement.

La Présidente,

**EXPOSE**

L'Ordre du jour décrit dans l'invitation de participation adressée aux membres du Conseil d'administration le 1<sup>er</sup> mars 2019 appelle l'approbation des points suivants :

- Compte rendu de séance du 10 décembre 2018,
- Compte de gestion 2018,
- Compte administratif 2018,
- Affectation du résultat 2018,
- Budget supplémentaire 2019,
- Ligne de trésorerie,
- Tarifs et droits d'inscription,
- Tableau des effectifs,
- Télétravail,
- Agrément de la classe préparatoire,
- Information sur le temps de travail,
- Information sur la formation,
- Information sur les marchés,
- Marché de véhicules,
- Marché de télécommunication,
- Questions diverses.

M. *Mme CAMPES* est désigné.e comme secrétaire de séance.

Je propose au Conseil d'administration d'adopter la proposition d'ordre du jour ainsi que le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2018.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'adopter le compte rendu de séance du 19 décembre 2018.

**Article 2 :** de valider l'ordre du jour de la séance.

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	16
Votes pour	16
Votes contre	0
Abstentions	0

**La présente délibération mise aux voix est :**

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 15 mars 2019.

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves

**Transmise au représentant de l'Etat le 18/03/19**

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

**Publiée le : 18/03/19**